



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 14 mars 2023

**Dossier n° : AE 23.0101**

**Demandeur : GAEC JUGIEU RAYNAL**

**Date d'enregistrement de la demande : 28/02/23**

**Date limite de candidature : 27/05/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 27/06/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ESPINASSE	65,79	SCI du Soul	Section A 3,4,5,6,9,10,17,18,19,20,21,22, 23,24,25,27,28,32,34,36,37,38 ,40, 41,43,44,83,103,104,112,113,116 ,117,118,119,205,226,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**